

VIDE GRENIER VAL ET CHÂTILLON

dimanche 15 juin 2025
de 8h à 18h

Règlement

- Le présent règlement est applicable dans le parc de la commune de Val et Châtillon
- Les particuliers ne peuvent pas participer à la brocante plus de 2 fois par an.
- La brocante est ouverte à tous, à condition de renvoyer complétée l'inscription accompagnée du règlement à l'adresse : **M. DUMAND Jean-Marie 7 rue de la 2e DB 54480 CIREY-SUR-VEZOUZE.**
- La vente de boisson et de petite restauration est strictement réservée à la Maison pour Tous.
- Les particuliers ne peuvent proposer à la vente :
 - Ni animaux vivants, ni sur affiches.
 - Ni objets achetés ou fabriqués pour l'occasion.
- La vente d'armes blanches ou à percussion est strictement interdite.
- L'installation s'effectue à partir de 7h. Les stands non occupés à 9 heures pourront être redistribués à d'autres exposants. Un n° d'emplacement vous sera remis le jour même.
- La Maison pour Tous décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration de matériel. Les objets vendus et autres accessoires sont sous la responsabilité des vendeurs pendant l'exposition.
- **Aucun branchement électrique possible pour les exposants.**
- Le rangement des stands devra s'effectuer entre 17h et 18h.
- **L'exposant s'engage à ne rien laisser sur l'espace public.** En cas de non respect de cette règle, l'association se réserve le droit de refuser une prochaine inscription à un exposant n'ayant pas respecté ce règlement.
- En aucun cas, la somme versée pour la réservation ne pourra être remboursée. Même en cas de pluie, intempérie ou de force majeure.
- La sous-location des emplacements est interdite.
- Tout exposant qui ne respecterait pas ce règlement ou qui ne se conformerait pas aux directives de l'Association Maison pour Tous et qui aurait une attitude désinvolte ou un comportement outrancier, sera immédiatement interdit de brocante et ceci à titre définitif.

Ce sont des bénévoles de la Maison pour Tous organisatrice qui vous accueillent sur cette journée, aussi nous vous demandons d'être patients, respectueux et courtois à leur égard.

MAISON POUR TOUS DE VAL ET CHÂTILLON
ATTESTATION - INSCRIPTION BROCANTE
se déroulant le Dimanche 15 juin 2025 à Val et Châtillon

A compléter et à retourner avant le 13 juin 2025

Personne physique

Je soussigné(e), Nom : Prénom

Né(e) le à Département : Ville:

Adresse :

CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°(joindre la copie recto-verso de la
pièce d'identité)

Délivrée le par

Voiture seule

voiture remorque / camion

N° immatriculation de mon véhicule :

PARTICULIER

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

PROFESSIONNELS

Déclare sur l'honneur :

- Être soumis au régime de l'article L310-2 du code du commerce.
 - Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (article 321-7 du code pénal)
- nom de la société.....
- n° de SIRET.....(joindre la copie du n° de RC)

Longueur de m (5 mètres minimum) x 2€ =.....

Ci-joint un règlement de..... € pour l'emplacement

- Chèque (à l'ordre de la Maison pour Tous de Val et Châtillon)
- Numéraires

J'ai pris connaissance du règlement au verso et m'engage à le respecter.

Signature de l'exposant précédée de la mention « lu et approuvé »